

ARTICLE BZ 6—IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES ET AUX VOIES PRIVÉES

Toute construction nouvelle doit être implantée en recul 6,00 mètres minimum de la limite d'emprise des voies existantes ou projetées.

ARTICLE BZ 7 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

1- Pour les constructions nouvelles, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude, entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

2- Toutefois l'implantation en limite séparative sera autorisée dans les cas suivants pour les annexes à l'habitat (ex : garage) sous réserve que la hauteur de la construction ne dépasse 2,50 mètres et que la longueur de la construction sur la dite limite ne dépasse pas 8 mètres.

ARTICLE BZ 9 - EMPRISE AU SOL

L'emprise au sol totale des constructions existantes et projetées ne peut excéder 50 % de la superficie totale du terrain .

ARTICLE BZ 10—HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

La hauteur sous sablière des constructions individuelles nouvelles à usage d'habitat ne peut excéder deux niveaux (rez-de -chaussée + étage).

ARTICLE BZ 11—ASPECT EXTERIEUR

COUVERTURES :

Lorsque la couverture sera en tuiles, il doit être employé des tuiles de surface courbe et de ton brique vieille.

PAREMENTS EXTERIEURS :

L'emploi à nu de matériaux destinés être recouverts (briques creuses, parpaings..) est interdit.

Sont interdites les imitations de matériaux telles que fausses pierres et faux pans bois.

CLOTURES :

Les clôtures doivent être constituées soit par des haies vives soit par des grilles ou grillages.

Les clôtures de maçonnerie même nature que le bâtiment principal sont autorisées. La hauteur totale de la clôture est limitée à 1,50 mètre.

ARTICLE BZ 12 - STATIONNEMENT DES VEHICULES

Pour les constructions nouvelles, il est exigé une place de stationnement, sur parcelle privative (5mx2,50m)

Ech :	PLU ZONE BZ	Nom :
		Version : 1
Format A4	Collège Hubert REEVES	Technologie 5°